

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOUT 2015 PROCES VERBAL

Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **Mercredi 19 août 2015 à 20 H 00**, salle de la mairie selon l'ordre du jour suivant :

- Secrétaire de séance
- Adoption du Procès-Verbal du 15 juin 2015
- Modification simplifiée du PLU de Lumes
- Spectacle du 03/10/2015

Le Maire,
Jean-François FREROT

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, salle de la mairie le **Mercredi 19 août 2015 à 20 H 00** sous la présidence de Monsieur Jean-François FREROT, Maire.

Sont présents : Messieurs Jean-François FREROT - Jean-Louis CITERNE - Eric DEREGARD - Olivier PETITFRERE - Nicolas AUDAS - Michaël JACQUES - Francis DAUCHY
Mesdames Annick THELIER - Peggy GUILLON - Françoise DUBOIS - Nadia BOROWY

Absents excusés : Monsieur Stéphane CHEZE qui donne pouvoir à Monsieur Jean-François FREROT
Madame Murielle AMBERT qui donne pouvoir à Monsieur Olivier PETITFRERE

Absents : Mesdames Patricia D'INNOCENTE - Fabienne ZAMMIT

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 15 JUIN 2015

Chacun des membres présents ayant été destinataire du procès-verbal du 15 juin 2015, Monsieur le Maire demande s'ils donnent lieu à des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15 juin 2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU : Articles 1AU 11-3 et 1 AU 12-3 du Code de l'Urbanisme

Monsieur CITERNE donne quelques explications :

Les architectes, pour la construction du CEI (Centre d'Exploitations des Infrastructures), aimeraient pour des raisons d'esthétique faire un petit muret autour du site.

Il faut également, pour des raisons de perméabilité du sol, modifier la nature du revêtement des parkings.

Le seul coût pour la commune est la parution dans la presse de la modification.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

1 - accepte d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles 1AU 11-3 et 1AU 12-3 du Code de l'Urbanisme ;

2 - donne l'autorisation au Maire pour signer toute convention de service concernant la modification simplifiée du PLU ;

3 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

DELIBERATION : CONTRAT THEATRE DE LA COMPAGNIE « RESTONS SCENES » DU 03 OCTOBRE 2015

Après avoir entendu les explications de Madame THELIER, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le contrat de la Compagnie « Restons Scènes » de Mazerny pour la représentation théâtrale « Jeunesse » du Samedi 03 octobre 2015 à la Salle des Fêtes de Lumes pour un montant de 350,00 € TTC et autorisent le Maire à signer le contrat.

L'entrée du spectacle est fixée à 5,00 € par personne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20.

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

Le Secrétaire de séance

Eric DEREGARD

Le Maire,

Jean-François FREROT

